EPF NORMANDIE VD - 10/02/2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2013 LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Acquisition, à la demande de Communauté d'Agglomération Seine Eure (Eure), d'un ensemble immobilier bâti sis sur le territoire de la Commune d'HEUDEBOUVILLE cadastré section A n°s 337, 339, 340, 341, 342, 343, 1049, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1058 représentant une surface totale de 52 468m².
2	Acquisition, à la demande de la Commune de BOIS GUILLAUME (Seine Maritime), d'un ensemble de terrains sis sur le territoire communal cadastré section AD n°s 103, 133, 134, 135 et 294 représentant une surface totale de 3ha 54a 57ca, et acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur lesdites parcelles.
3	Approbation du budget pour l'année 2014
4	Approbation du Programme d'Action Foncière de la CASE.
5	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 022 – INCARVILLE – RUE DE LA FRINGALE, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, de la parcelle cadastrée section AE n°6, pour permettre l'accueil d'un programme mixte de commerces, bureaux et logements.
6	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 924 429 – LOUVIERS – FERME DE LA LONDE, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, des parcelles cadastrée section ZA nos 1, 32, 97, 98, 101, 102, 103 et 290, pour permettre la réalisation d'un projet d'habitat d'environ 120 logements couplé d'un grand parc de nature urbaine.
7	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 924 428 – LOUVIERS – PRAIRIE DES FOUGERES, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, de la parcelle cadastrée section AM n°20, pour permettre la création d'un pôle multimodal.
8	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 924 430 – LOUVIERS – DEMI LUNE, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, des parcelles cadastrées section AY nos 402 et 403, pour permettre la réalisation d'une opération d'habitat ainsi qu'un giratoire.
9	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 923 754 – ALIZAY – LES DIGUETS, transfert de cette opération prise en charge dans le cadre d'une convention avec la commune d'Alizay dans le PAF de la CASE et extension de la zone de prise en charge aux parcelles voisines formant un ensemble de près de 7 ha en vue de réaliser une extension du pôle artisanal et commercial existant.
10	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 011 – LA HAYE MALHERBE – ZAC LES GENETRIAUX, de fusionner les deux opérations prises en charge par l'EPF le 5 décembre 2006, soit l'opération 910 015 / LA HAYE MALHERBE – LE MONTHONNIER et l'opération 910 011 / LA HAYE MALHERBE – LES GENETRIAUX.
11	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 014 – LE MANOIR SUR SEINE – LE CLOS FOSSIER, réduction du périmètre de prise en charge.
12	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 016 – AMFREVILLE SOUS LES MONTS – DESSUS DE LA GRAND MARE, réduction du périmètre

EPF NORMANDIE VD-10/02/2013

	de prise en charge afin de réduire le périmètre à la seule parcelle cadastrée ZB n°37.
13	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 018 - HERQUEVILLE - ZAC DE LA PLANTE, réduction du périmètre de prise en charge à trois parcelles.
14	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 924 112 - LOUVIERS – SITE CINRAM, augmentation due périmètre de prise en charge et acquisition de la totalité de l'ensemble immobilier industriel de 9ha en vue de mettre en place un service de transport en commun, intégré dans un projet d'aménagement plus global de l'axe structurant Louviers / Val de Reuil.
15	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 012 – LA HAYE MALHERBE – RUE NEUVE, élargissement du périmètre de prise en charge aux parcelles cadastrées section F n°915, 1095 et 1097.
16	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 924 424 - LOUVIERS – ECOQUARTIER DE LA GARE, élargissement du périmètre afin qu'il corresponde au périmètre opérationnel du projet d'écoquartier de la ville de Louviers.
17	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 924 108 – LOUVIERS/INCARVILLE/VAL DE REUIL/LE VAUDREUIL – AXE STRUCTURANT élargissement du périmètre de prise en charge à la totalité du périmètre opérationnel de l'axe structurant, soit une bande de 22 mètres depuis la place Thorel à Louviers jusqu'à la gare SNCF de Val de Reuil.
18	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CASE et de l'opération 910 004 - LOUVIERS – COTE DE LA JUSTICE, diminution de l'autorisation de programme
19	Approbation du Programme d'Action Foncière de la commune de BOIS GUILLAUME
20	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de BOIS GUILLAUME et de l'opération 920 315 – ANGLE RUE GIROT ET ROUTE DE NEUFCHATEL, transfert de cette opération du PAF de la CREA vers le PAF de la ville de Bois Guillaume.
21	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de BOIS GUILLAUME et de l'opération 900 505 – DPU CENTRE VILLE, réduction du périmètre de prise en charge de l'opération en ôtant le stock déjà cédé à la Ville et élargissement du le périmètre à la parcelle cadastrée AN n° 83 (ancienne station service, d'une superficie de 571 m², située 3 488 route de Neufchâtel).
22	Acquisition, à la demande de la Commune de Cherbourg-Octeville (Manche), trois parcelle anciennement à usage industriel, sises sur le territoire communal, cadastrées section AN n°s 337 339 et 344, représentant une surface totale de 20 149 m².
23	Acquisition, à la demande de la Commune de Saint Pierre les Elbeuf (Seine-Maritime), d'un ensemble immobilier à démolir, sis sur le territoire communal, cadastré section AH n° 324 e 325p, représentant une surface totale de 1 099 m².
24	Acquisition, à la demande de la Commune de Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados), des parcelles sises sur le territoire communal, cadastrées section AH n°s 60, 96, 97, 98, 384, 391, 388, 389, 390 392, 197, 352, 351, 169, 353, 184, 183, 182, 180, 179, 177, 175, 355, 172, 171, 168 et 167 représentant une surface totale de 81 412 m².
25	Report de la décision de prise en charge, concernant la demande d'acquérir de la Commune de Saint Planchers (Manche), des parcelles, sises sur le territoire communal, cadastrées section C n° 1176, 1445, 773, 1644, 1645, 775, 1648, 1649, 777, 821, 812, 811, 819, 691, 1098, 1850, 818 820, 1095, 1756, 1757, 1759, 808, 802, 1078, 1077, 681, 1512, 800, 1335, 1849, 1334, 1460, 680 679 et 396, représentant une surface totale de 142 162 m².

EPF NORMANDIE VD - 10/02/2013

26	Refus, à la Communauté de communes Eure Madrie Seine (Eure), d'un report d'un an pour le rachat d'un ensemble de terrains et d'un plan d'eau situés sur le territoire de la Commune de Tosny, et cadastrés dection B n°s 735p, 736 et 737 pour une contenance totale de 40ha 06a 77ca.
27	Refus, à la Commune de Boissey le Châtel (Eure), d'un report d'un an pour le rachat d'un ensemble immobilier vétuste, situé dans la rue principale de la Commune, cadastré section AB n°133 pour une contenance de 1 573 m².
28	Refus, à la Commune de Bénarville (Seine-Maritime), d'un report de six mois pour le rachat d'une parcelle de terrain nu, située sur le territoire communal, cadastrée section A n°453 pour une contenance de 393 m².
29	Accord sur les nouveaux échéanciers de rachat pour chacune des deux collectivités (Ville de Pont Audemer et CDC de Pont Audemer) et autorisation donnée, le cas échéant, au Directeur Général à signer les conventions de réserve foncière qui formaliseront ces engagements, en remplacement des deux Programmes d'Action Foncière.
30	Friches Basse-Normandie : approbation du 4ème programme d'interventions
31	Friches en Haute-Normandie : approbation du 18ème programme d'interventions
32	Application du dispositif du Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 18 logements locatifs sociaux collectifs concernant l'opération Cité Grenet 2 à Sotteville Lès Rouen.
33	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 25 logements locatifs sociaux individuels et 18 logements locatifs sociaux collectifs concernant l'opération Route d'Aumale à Neufchâtel en Bray.
34	Concernant le dispositif du fonds partenarial de restructuration pour l'habitat et l'opération 2 rue du Home à Biéville Beuville (14), application d'une décote foncière sur la cession au profit de la commune de Biéville Beuville,
35	Admission en non valeur suite à la liquidation judiciaire de la Société de Travaux du Bâtiment pour des travaux de réhabilitation des Pêcheries de Fécamp (lot étanchéité – marché 09/05).
36	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer avec la maison de l'Architecture de Haute-Normandie une convention de partenariat prévoyant le versement d'une aide exceptionnelle pour le financement du mois de l'architecture contemporaine 2014.
37	Autorisation donnée à l'EPF Normandie à accompagner les observatoires fonciers locaux en produisant l'outil de mesure de la consommation foncière à l'échelle de la Normandie en 2014, suivie de deux mises à jour annuelles.